

COMMUNE de MONTFLEUR

Mairie n°4 rue sous la ville 39320 Montfleur

Tél : 03 84 44 30 70

Courriel : commune.montfleur@orange.fr

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 24 MAI 2018 A 20 HEURES 30

Conseillers en exercice : 10 Présents : 8 Pouvoir : 0 Votants : 8

L'an deux mil dix-huit, le jeudi vingt-quatre mai à 20 heures 30, le conseil municipal de Montfleur légalement convoqué le 18/05/2018 s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Claude NEVERS, Maire.

**PRESENTS : Mrs Joël ANTOINE, Michel CHAVANT, Jacques GIBOZ, Jean-Claude NEVERS, André PERICO.
Mmes Jacqueline AURINE, Eliane CATTENOT, Nathalie GUYENET**

Absents excusés : Mme Nathalie MARTEL et M. Frédéric JONESCO

Secrétaire de séance : M. André PERICO

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de définir une réglementation préalable à l'élaboration d'un règlement du cimetière, à savoir :
 - => Tarifs des concessions (y compris dans le columbarium) 15 ans = 250 € 30 ans = 400 €
 - => Interdiction de planter des arbustes autour des emplacements
 - => Gratuité pour les indigents
- Précise que le réaménagement du cimetière sera effectué dans le quart Sud-Est. Projet en attente de devis.
- Donne l'autorisation à la commune de Pouillat de faire réaliser un chemin forestier sur la parcelle communale de Montfleur située en Nivigne
- Choisit l'entreprise Boisson d'Andelot-Morval pour les travaux de la route des Echaux :
 - Réfection en enrobé sur une moitié pour 34 179,30 € en 2018
 - Réfection en bi-couche sur l'autre moitié pour 15 498,00 € en 2019
- Décide de créer un emploi saisonnier d'adjoint technique 2° classe contractuel à compter du 28 mai 2018 jusqu'au 22 septembre 2018, fixe le nombre d'heures à 02 heures 30 minutes par semaine avec possibilité d'heures complémentaires en cas de besoin, autorise M. le Maire à signer le contrat avec l'agent recruté, charge M. le Maire d'effectuer les démarches administratives auprès des organismes concernés, précise que sa rémunération sera basée sur le 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique 2° classe.
- Accepte de louer l'appartement communal situé au n°2 rue sous la ville à Mme Isabelle FILLIOD à compter du 25 mai 2018, fixe le loyer à 300 € hors charges par mois, autorise M. le Maire à signer le bail.

Pour extrait conforme
Le Maire, Jean-Claude NEVERS